

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE,
A.B.F
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A.B.F

Société à responsabilité limitée au capital de 45 000 euros

Siège social : Route de Sury Es Bois

45360 PIERREFITTE-ES-BOIS

RCS ORLEANS 433 273 992

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des articles L 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 12 décembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse sur la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels clos au 31 décembre 2024, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 921 082 euros, un bénéfice de 5 423 euros et des capitaux propres de 230 562 euros.
- La situation comptable intermédiaire établie au 30 septembre 2025, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, laisse apparaître un chiffre d'affaires de 803 688 euros, un résultat d'exploitation de 16 438 euros, un bénéfice avant impôt sur les sociétés de 16 438 euros, et des capitaux propres de 232 000 euros.
- L'actif immobilisé au 30 septembre 2025 s'élève à 78 128 euros en valeur nette et comprend notamment un fonds de commerce pour 23 843 euros, des constructions pour 42 736 euros, du matériel et outillage pour 4 863 euros et des autres immobilisations corporelles pour 5 919 euros.
- L'actif circulant au 30 septembre 2025 s'élève à 292 238 euros dont 73 287 euros de stock de marchandises, 36 740 euros de travaux en cours, 141 964 euros de créances clients, 20 886 euros de créances fiscales et sociales et 19 361 euros de trésorerie.
- L'actif au 30 septembre 2025 est financé par des capitaux propres à hauteur de 232 000 euros, des emprunts bancaires et dettes bancaires pour 49 126 euros, des dettes fournisseurs pour 49 501 euros et des dettes fiscales et sociales pour 39 740 euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé et il n'a pas été porté à notre connaissance d'avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers.

Blois, le 19 décembre 2025

SARL DANIEL RAVINEAU AUDIT
Commissaire à la transformation
Éric LETOURMY

